

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 janvier 2019 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2019-01-31 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 janvier 2019

2. Règlements

2.1 Adoption du règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone -13 uniquement

2.2 Adoption du second projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

3. Affaires administratives

3.1 Entreprises Services de cartes Desjardins : demande et gestion du compte de carte de crédit

3.2 Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis : approbation des nouvelles heures d'ouverture

4. Affaires municipales

- 4.1 Abrogation de la résolution numéro 2018-10-376 / Les entreprises Getpaq inc. : mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis des installations septiques au garage municipal

5. Ressources humaines

- 5.1 Fin d'emploi de l'employé numéro 43
- 5.2 Création du poste de responsable de la taxation et de la trésorerie
- 5.3 Embauche de Mme Jocelyne Dubé, au poste de responsable de la taxation et de la trésorerie

6. Services techniques et travaux publics

- 6.1 Concept Logique Industriel : mandat de développement et programmation pour le remplacement de l'automate au poste de distribution du Fleuve

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2019-01-32 Adoption du règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone -13 uniquement

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent la relocalisation d'une antenne de télécommunication en zone A-13;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 6 décembre 2018;

ATTENDU l'adoption, sans changement, du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018;

ATTENDU QU'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Municipalité à l'égard du second projet de règlement;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

QUE le texte du règlement numéro 395-8-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-33 Adoption du second projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le *Règlement de zonage numéro 395-2016* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de réviser le cadre réglementaire portant sur l'affichage afin de mettre en œuvre sa vision quant à l'image de marque de la Municipalité en conformité avec le Guide sur l'affichage élaboré à la fin de l'année 2017 en collaboration avec les commerçants des Cèdres;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté à la séance ordinaire du 11 décembre 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 24 janvier 2019;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte, avec changement, le second projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

QUE le texte du règlement numéro 395-9-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2019-01-34 Entreprises Services de cartes Desjardins : demande et gestion du compte de carte de crédit

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres délègue à la personne identifiée ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

ATTENDU QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

ATTENDU QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à titre de délégué à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins pour la Municipalité des Cèdres;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adopté à l'unanimité

2019-01-35 Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis : approbation des nouvelles heures d'ouverture

ATTENDU la volonté du Conseil d'offrir aux usagers de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis une plus grande plage d'heures d'ouverture;

ATTENDU le personnel disponible afin d'assurer le service;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'APPROUVER les nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour un total de 40 heures comme suit :

Dimanche :	Fermé	Jeudi :	10 h – 20 h
Lundi :	10 h – 16 h	Vendredi :	10 h – 16 h
Mardi :	10 h – 20 h	Samedi :	09h – 12 h
Mercredi :	15 h – 20 h		

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-36 Abrogation de la résolution numéro 2018-10-376 / Les entreprises Getpaq inc. : mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis des installations septiques au garage municipal

ATTENDU la résolution numéro 2018-10-376 octroyant un mandat de services professionnels à Les entreprises Getpaq inc. pour la préparation des plans et devis des installations septiques au garage municipal;

ATTENDU le désistement de la firme à réaliser ce mandat;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2018-10-376 octroyant un mandat de services professionnels à Les entreprises Getpaq inc. pour la préparation des plans et devis des installations septiques au garage municipal.

Adopté à l'unanimité

2019-01-37 Fin d'emploi de l'employé numéro 43

ATTENDU QUE l'employé numéro 43 est absent de son travail depuis le 13 septembre 2016 en raison d'une lésion professionnelle ;

ATTENDU QUE selon l'article 15.02 f) de la convention collective applicable, la personne salariée perd son ancienneté et son emploi si elle est absente en raison d'une lésion professionnelle pour une période excédant 24 mois ;

ATTENDU QUE l'employé ne peut réintégrer son poste étant donné ses limitations fonctionnelles avec atteinte permanente selon les conclusions d'un rapport du bureau d'évaluation médicale et qu'aucun autre poste ne saurait convenir selon les compétences de l'employé numéro 43;

ATTENDU les recommandations de la Mutuelle des accidents de travail Médial services-conseil SST;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la fin d'emploi relativement à l'employé numéro 43 soit entérinée;

QUE la date de fin d'emploi de l'employé numéro 43 est effective au 18 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

2019-01-38 Création du poste de responsable de la taxation et de la trésorerie

ATTENDU le projet de réorganisation de certains postes à l'interne;

ATTENDU l'abolition du poste de commis-réceptionniste à la taxation et à l'évaluation municipale ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 22 janvier dernier;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve la création du poste cadre de responsable de la taxation et de la trésorerie.

Adopté à l'unanimité

2019-01-39 Embauche de Mme Jocelyne Dubé, au poste de responsable de la taxation et de la trésorerie

ATTENDU la création du poste de responsable de la taxation et de la trésorerie;

ATTENDU QUE Mme Jocelyne Dubé possède les connaissances et l'expérience requises pour combler le poste;

ATTENDU QUE Mme Dubé a occupé un poste durant quelques années au sein de la Municipalité et connaît ainsi très bien son organisation et sa logistique;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Jocelyne Dubé à titre de responsable de la taxation et de la trésorerie, et ce selon les conditions intervenues entre les parties;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail;

QUE l'embauche est effective au 11 février 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-01-40

Concept Logique Industriel : mandat de développement et programmation pour le remplacement de l'automate au poste de distribution du Fleuve

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-450 autorisant le remplacement et la mise à jour des équipements de contrôle de traitement et de distribution de l'eau potable au poste du Fleuve pour une enveloppe budgétaire de 45 000\$ afin de procéder à la mise à niveau de l'automate;

ATTENDU la nécessité d'octroyer un mandat de développement et de programmation pour le remplacement de l'automate au poste de distribution du Fleuve ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'OCTROYER à Concept Logique Industrie le contrat de remplacement des équipements de contrôle de la station du Fleuve par un automate programmable et interface opérateur au coût de 20 892.14\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : aucun citoyen présent dans la salle

Fin de la période de questions : aucun citoyen présent dans la salle

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2019-01-41 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 20h15.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier